

TRIFI TRAPI

Transmettre la Réflexion Interdisciplinaire en Propriété Intellectuelle - Tester la Recherche Appliquée dans un Projet Innovant

Fonds d'encouragement à l'enseignement



Julien Cabay

Promoteur du projet
Faculté de Droit et de Criminologie



Laurent Catoire

Partenaire du projet
Ecole polytechnique de Bruxelles



Rami Taheri

Partenaire du projet
Ecole polytechnique de Bruxelles



Denis Terwagne

Partenaire du projet
Faculté des Sciences



Alain Delchambre

Partenaire du projet
Ecole polytechnique de Bruxelles



**DROI-C5174: Approche
interdisciplinaire du droit de la
propriété intellectuelle**

TRIPi TRAPi - TRANSMETTRE LA RÉFLEXION INTERDISCIPLINAIRE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - TESTER LA RECHERCHE APPLIQUÉE DANS UN PROJET INNOVANT

Le cours "Approche interdisciplinaire de la propriété intellectuelle" (DROI-C5174), dirigé par Julien Cabay, a récemment été intégré au programme de la Faculté de droit et de criminologie en 2022-2023, et il sera également inclus dans le programme de l'École polytechnique en 2023-2024. Cette intégration s'inscrit dans une **initiative plus large visant à promouvoir l'enseignement et la recherche interdisciplinaires dans le domaine du "Droit des créations intellectuelles et des innovations"**. Cette démarche est soutenue par la création d'une chaire à temps plein dédiée à ce domaine spécifique.

L'objectif initial de ce cours était de **sensibiliser les étudiants en droit à l'importance de l'interdisciplinarité dans le contexte de la propriété intellectuelle (PI)**. En s'ouvrant également aux étudiants ingénieurs, le cours vise à permettre une **exploration concrète de cette interdisciplinarité**, contribuant ainsi à une compréhension plus approfondie de la matière par les étudiants des deux facultés.

Cependant, des défis majeurs ont été identifiés: quel que soit leur domaine d'études, les étudiants ont souvent des difficultés à appliquer les règles de la PI dans le contexte de la création et de l'innovation, ce qui est essentiel pour comprendre l'aspect "incitatif" de la PI. La nature abstraite de la PI, qui traite d'objets immatériels et intangibles, rend difficile la compréhension des contours juridiques de ces objets.

Deux difficultés spécifiques se sont dégagées : la nécessité d'une expertise technique pour comprendre pleinement la portée des règles de la PI et la nécessité de réaliser des comparaisons entre des objets matériels similaires pour saisir les aspects immatériels associés à la PI.

Pour surmonter ces obstacles, l'enseignant propose un dispositif pédagogique novateur. Celui-ci prévoit notamment l'ajout d'un **encadrement technique par un ingénieur**, ce qui contribuerait à combler le fossé entre la compréhension technique et juridique de la PI. De plus, **l'enseignement par projet et l'interaction entre pairs ont été identifiés comme des méthodes bénéfiques pour l'apprentissage des règles de la PI** dans les deux groupes d'étudiants, à savoir ceux en droit et ceux issus de disciplines techniques.

Les objectifs du projet sont clairs : **à la fin du cours, les étudiants des deux facultés devraient être en mesure d'identifier les règles de PI applicables à un objet technique, de travailler en groupe interdisciplinaire pour concevoir un objet répondant à un cahier des charges comportant des exigences techniques et juridiques en matière de PI, d'évaluer les possibilités de protection de la PI pour un objet technique, et d'évaluer les risques que leur objet technique enfreigne des droits de PI antérieurs**.

Les témoignages d'étudiants soutiennent pleinement ce projet, mettant en avant l'importance de la dimension personnelle du groupe restreint dans le cours, la motivation qu'apporte l'approche interdisciplinaire, et la valeur de travailler avec des étudiants d'autres facultés pour une expérience d'apprentissage enrichissante et stimulante.